

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National n° DNCMP/14/T/2018 pour les travaux
de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement dans la Commune
Buganda, Province de Cibitoke (17,710 Km)**

Date de publication des offres : ...08.../...3.../2018

Date d'ouverture des offres : ...03.../...4.../2018

Objet

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu des financements du FIDA (don GAFSP N°2000000834, don DSF N°2000000833) et de l'OFID (Prêt 1604P) pour financer les activités du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM ».
2. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour la réhabilitation des pistes dans les régions de l'Imbo et du Moso.
3. A cet effet, le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de la réhabilitation de six (06) tronçons de pistes situés dans la Commune Buganda de la Province de Cibitoke.

Ces travaux sont constitués d'un lot unique comprenant les pistes suivantes :

- **TR3A GASENYI (3,250 km)**
- **TR4A GASENYI (3,060 km)**
- **TR6A GASENYI (1,850 km)**
- **TR3A KANSEGA (2,550 km) ;**
- **TR3B KANSEGA (1,000 km)**
- **RN5/NDAVA-EP MWUNGUZI (6,000 km)**

Soit un linéaire total de **17,710 km** d'une largeur rechargée de 6 m et d'une épaisseur de la couche de roulement de **15cm**.

4. Les travaux comprennent les postes suivants :

- L'installation et le repli du chantier,
- Le débroussaillage, l'abattage des arbres, le dégagement des éboulements, ainsi que la démolition des ouvrages d'art,
- Le reprofilage et compactage de la plateforme,
- Les déblais de toute nature
- La couche de roulement
- Les fossés en terre
- Les fossés maçonnés
- Les fossés de crête
- Les ouvrages de traversée (OT) en maçonnerie et dalles
- Les passages pour véhicules et dalles ;

- Les passages piétons et dalles ;
- Les ouvrages constitués de puisards
- La pose des buses métalliques diamètre 1000 mm et 1200 mm y compris la construction des murs de tête, des radiers en amont et en aval,
- Les maçonneries de moellons ;
- Les enrochements ; et,
- Engazonnements
- La fourniture et la pose des balises et des signalisations routières.

L'épaisseur de la couche de roulement est de 15cm après compactage et sur gabarit.

Financement du marché

5. Le marché sera financé par le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM » sur prêt OFIP n° 1604P (90%) et sur Don GAFSP n° 2000000834 (10%) conformément aux directives du COSTAB.

Spécification du marché et allotissement

6. La passation du Marché sera conditionnée par un Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
7. Les travaux faisant objet du présent marché sont constitués d'un lot unique sur un linéaire total de 17,710 km comprenant les six (06) tronçons de pistes suivantes :

- **Piste de la TR3A GASENYI (3,250km)**
- **Piste de la TR4A GASENYI (3,060km)**
- **Piste de la TR6A GASENYI (1,850km)**
- **Piste TR3A KANSEGA (2,550km) ;**
- **Piste TR3B KANSEGA (1km)**
- **Piste RN5/NDAVA-EP MWUNGUZI (6km)**

8. Les entreprises intéressées doivent soumissionner pour l'ensemble des six (06) tronçons.
9. L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de **sept (7) mois calendaires**. Le soumissionnaire peut toutefois proposer un délai plus court.
10. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation et de passation des marchés

11. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

12. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

Consultations et acquisition du dossier d'appel d'offres

13. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) sis en Commune Muha, Zone Kinindo, Avenue du Large n° 30 ; Immeuble abritant les Projets du FIDA au Burundi; E-mail : ufcp.pnsadrim@gmail.com; Tél.+257 22 24 92 51 ou sur les sites web : www.programmefidaburundi.org et www.armp.bi.
14. Il peut être obtenu moyennant la preuve d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundais (100.000 BIF), dont la moitié (50.000 BIF) sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et l'autre moitié (50.000 BIF) sur le compte n° 1101/176 ouvert à la BRB au nom du PNSADR-IM.
15. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
16. **Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.**
17. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Coordination du PNSADR-IM, Avenue du Large n° 30, Tél. +257 22 24 92 51, en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont visité le terrain ou qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres dix (10) jours avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Visite des lieux des sites

18. Une visite des lieux est fortement recommandée mais pas obligatoire pour tous les soumissionnaires. Elle sera organisée en un seul jour du 22.3./2018 pour les six (06) tronçons de pistes.

La rencontre est fixée au chef-lieu de la Commune Buganda. Le départ est fixé à 10 heures précises.

Une réunion d'information, aussi non obligatoire pour tous les soumissionnaires, sera tenue à l'intention des représentants des entreprises qui le souhaite le même jour, à la fin de la visite du dernier tronçon. Au cours de cette réunion, les soumissionnaires seront informés sur les conditions de passation des marchés, les exigences en matière de la disponibilité du personnel aligné et de la remise du projet d'exécution, les problèmes particuliers rencontrés au niveau de l'environnement, etc.

Date limite de dépôt des offres

19. Toutes les offres doivent être déposées au siège du PNSADR-IM sis Avenue du Large, Immeuble abritant les projets du FIDA au plus tard le **03/...4../2018 à 10 heures.**

Garantie bancaire de soumission

20. Chaque offre devra être accompagnée d'une **garantie d'offre fixée à quinze millions de francs Burundais (15.000.000 BIF).**
21. Cette garantie sera sous forme de caution bancaire et devra être valide pour une période de 90 jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. Les chèques certifiés et les chèques bancaires ne seront pas acceptés.

Validité des offres

22. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.
23. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ou portant l'identité du soumissionnaire ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres.

Séance d'ouverture des offres

24. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent au siège du PNSADR-IM dont l'adresse est indiquée ci-dessus, le.....
(jour), **03/...4../2018 à 10 heures 30 minutes.**
25. Lors de l'ouverture des offres, la sous-commission désignée à cet effet, **après avoir déclaré les offres reçues dans les délais**, doit vérifier la présence des documents administratifs exigés par le Dossier d'Appel d'Offres qui sont les suivants :
- a) La garantie bancaire de soumission en original ;
 - b) Les statuts de la société (personne morale) ;
 - c) Les preuves d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du DAO ;
 - d) La copie du Registre de Commerce ;
 - e) L'attestation de non redevabilité en original de l'Institut National de Sécurité Sociale datant de moins de trois (3) mois le jour de l'ouverture des offres ;
 - f) L'attestation de non-redevabilité pour soumission, en original, aux impôts et taxes délivrée par l'OBR portant le numéro du certificat d'immatriculation fiscale « NIF »
 - g) L'attestation de non faillite du Tribunal de Commerce datant de moins de trois (3) mois avant l'ouverture des offres ;
 - h) La déclaration de non conflit d'intérêt ;
 - i) Le siège social avec indication de l'adresse physique et ses numéros de contact (Téléphone et E-mail) ;
 - j) Le certificat d'immatriculation fiscale « NIF » ;
 - k) L'attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant les capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché

- en cas de groupement :

- l) La procuration authentifiée (notarié) autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à signer au nom du groupement ;
- m) L'accord d'association entre tous les membres du groupement d'entreprises authentifié par le notaire ;
- n) Les engagements du groupement à rester solidaires pendant toute la durée du marché (jusqu'à la réception définitive) qui sont authentifiés par le notaire ;
- o) Les statuts de chaque membre du groupement ;
- p) Chaque membre du groupement devra fournir sa NIF ainsi que le NIF du groupement.

N.B : A la séance d'ouverture des offres le rejet des offres se limite uniquement aux cas des offres arrivées hors délai ou des offres dont l'anonymat de l'enveloppe extérieure n'est pas respecté.

Critères de qualification

26. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra justifier des capacités juridiques, techniques et financières requises dont les principaux, en plus de ceux énumérés au paragraphe précédent sont :
- Présenter les preuves que l'entreprise ou le Groupement d'entreprises est légalement constitué ;
 - Présenter les preuves que le soumissionnaire est en ordre avec les institutions publiques en charge du commerce, des finances et de la sécurité sociale ;
 - Ne pas être en situation de conflit d'intérêt par rapport au présent marché.
 - Prouver ses capacités techniques eu égard à ses réalisations antérieures ;
 - Prouver ses capacités techniques eu égard au personnel technique à affecter au chantier ;
 - Prouver ses capacités techniques en ce qui concerne le matériel à affecter sur chantier ;
 - Présenter les preuves de ses capacités financières.

Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières d'Appel d'Offres « DPAO », paragraphe 4.3, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fat à Bujumbura, le 05.../03.../2018

Le Coordinateur du PNSADR-IM

Damase NTIRANYIBAGIRA

